

rique dans notre Journal de Février dernier, Mr. Keene, Envoyé Extraordinaire du Roi de la Grande-Bretagne, a été invité à une conférence avec Don Joseph de Lancaſtre, qui lui a communiqué une copie de nouveaux ordres qui ont été envoyés aux Gouverneurs & Commandans des Villes, Ports & Isles de la domination du Roi en *Amérique*. Ces ordres expliquent de la manière la plus claire, les seules occasions où les Vaisseaux de la Nation Angloise seront sujets à être visités; c'est-à-dire, lorsqu'il paroîtra clairement qu'ils font le commerce de contrebande. Dans quelque rencontre que ce soit, il est enjoint aux Navires Gardes-Côtes, d'en user à l'amiable envers les Bâtimens Anglois, de s'abstenir de toute violence à leur égard, & de se contenir toujours dans les bornes d'une juste modération, même en exécutant les ordres les plus précis dont ils sont chargés pour la conservation des droits du Roi, & pour empêcher le commerce illicite si préjudiciable aux droits de Sa Majesté. Il est pareillement ordonné, lorsqu'un Navire Anglois aura été détourné de sa navigation par le mauvais tems, ou par des accidens naturels & inévitables, de lui donner toute l'assistance dont il pourra avoir besoin, sans que la nécessité où il se sera trouvée alors, puisse servir de prétexte pour s'en saisir, ou pour l'accuser de contrebande. Comme il a souvent été allégué, que les Sujets du Roi donnoient eux-mêmes occasion au commerce illicite, Sa Maj. y a pourvû par les ordres particuliers qu'elle a envoyés en *Amérique*, & suivant lesquels toute personne qui sera surprise à faire le commerce de contrebande, ou convaincuë de l'avoir fait, sera penduë sans miséricorde, ses biens & effets confis-